

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22 NOVEMBRE 2016

**Violences faites aux femmes : le HCE dresse un bilan encourageant
de la mise en œuvre du 4^{ème} plan interministériel**

Grâce à la première évaluation de ce type, le Haut Conseil à l'Égalité est en mesure d'indiquer que le **4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes est globalement satisfaisant et a permis une mobilisation soutenue des pouvoirs publics et de l'ensemble de la société.**

Sur les 28 objectifs fixés pour 2014-2016, 12 ont été complètement atteints, 14 sont en cours de mise en œuvre, 2 n'ont pas été réalisés ou sont reportés.

Depuis 2014, le HCE note d'importantes avancées autour des 3 priorités fixées par le 4^{ème} plan :

- « Aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse » : si le chemin à parcourir est encore long pour atteindre cet objectif, l'évaluation du HCE salue le **développement des accueils de jour de proximité** pour recevoir et orienter les femmes (42 sites dans 33 départements en 2012, 121 sites dans 100 départements en 2016) et la mise en place d'un **plan de formation ambitieux des professionnel.le.s** (créations de « kits de formation » et plus de 300 000 personnes formées depuis 2013, notamment par la MIPROF) pour mieux repérer les violences et accompagner les victimes.
- « Protéger les victimes » : en 2015, près de **3000 ordonnances de protection** ont été demandées (+ 43% par rapport à 2011) dans un délai moyen de 1,3 mois, afin de garantir une meilleure protection des victimes. Le **téléphone d'alerte pour les femmes en très grand danger (TGD)**, généralisé par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, est désormais disponible dans 120 des 157 tribunaux de grande instance (TGI) en métropole.
- « Mobiliser l'ensemble de la société » : certainement l'axe le plus abouti, avec notamment **3 campagnes nationales destinées au grand public** (relatives au numéro 3919 et au harcèlement sexiste dans les transports) et une **plateforme téléphonique anonyme et gratuite - 3919** - a été déployée pour répondre aux femmes victimes de tous types de violences sexistes, 7 jours sur 7 et sur des plages horaires élargies : en 2015, 65 803 appels contre 47 830 en 2013.

La France a par ailleurs rapidement ratifié, le 4 juillet 2014, la **Convention dite « d'Istanbul » du Conseil de l'Europe, texte International le plus progressiste en matière de lutte contre les violences masculines**. Cela engage désormais la France et lui fixe des objectifs ambitieux, dont la mise en œuvre sera évaluée dès 2017.

Dans le 5^{ème} plan : passer à la vitesse supérieure pour répondre aux besoins

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, le Gouvernement présentera le 5^{ème} plan 2017-2019. **Du fait des besoins non satisfaits et prenant en compte les engagements internationaux de la France, le HCE appelle les pouvoirs publics à consolider l'existant et à passer à la vitesse supérieure.**

Le HCE adresse 25 recommandations articulées autour de 6 axes, notamment :

- **Traduire la priorité politique de lutte contre les violences masculines par des moyens financiers à la hauteur des besoins** -> le HCE recommande la création d'un fonds interministériel « violences faites aux femmes » doté de **100 millions d'euros sur trois ans** (*recommandation n°1*) ;

- **Garantir l'accès des victimes à l'information et au droit, et une meilleure effectivité de la justice** -> le HCE recommande le recensement, dans un **document unique**, de l'ensemble des mesures juridiques existantes en matière de violences faites aux femmes (*recommandation n°8*) ; l'organisation de **testings auprès des commissariats et gendarmeries** pour évaluer l'accueil réservé aux femmes victimes quand elles en franchissent la porte (*recommandation n°13*) et la généralisation de **chambres de contentieux spécialisées dans les violences sexuelles, conjugales et intrafamiliales** à tous les tribunaux de grande instance, comme cela est déjà le cas à Marseille ou Pontoise (*recommandation n°17*).

- **S'adapter aux réalités diverses des femmes** -> le HCE recommande que l'accueil des victimes prenne en compte le handicap (logements réservés dans des résidences sociales spécialisées pour les femmes victimes), l'âge (*via* des centres d'hébergement spécialisés dans chaque région et par une information sur les réseaux sociaux) et, lorsque c'est le cas, le parcours migratoire.

Enfin, conformément à son [Avis](#) pour une juste condamnation sociétale et judiciaire du viol et autres agressions sexuelles, le HCE encourage le Gouvernement à **faire des violences sexuelles un axe transversal et prioritaire du 5^{ème} plan interministériel**.

Contact : Margaux COLLET - Responsable des études et de la communication - 06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - margaux.collet@pm.gouv.fr